



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-90327>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **26-90327**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie comm d'eau et d'ass. La Créole

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 87995525000011

Ville : Saint Paul

Code postal : 97460

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 974

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://rcea-lacreole.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_29156_1182511.html

Identifiant interne de la consultation : 2026PFS027

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : HISNARD Stéphanie

Adresse mail du contact : marchespublics@lacreole.re

Numéro de téléphone du contact : 0262323035

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Lettre de candidature dûment signée (ou imprimé DC1) ; - Les documents relatifs au pouvoir, indiquant le nom et la qualité de la personne signataire ayant pouvoir d'engager l'entreprise, et en cas de groupement, les documents relatifs au pouvoir donné par les cotraitants à cette personne ; - Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas d'exclusion de la procédure prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux article L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ;

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration du candidat, chiffre d'affaires des 3 dernières années concernant les prestations du présent marché (ou imprimé DC2) ;
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Liste des prestations en cours d'exécution ou exécutées au cours de 3 dernières années, indiquant notamment : le montant, la date et le destinataire public ou privé ; - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identités professionnelles ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser les prestations pour lesquelles il se porte candidat ;

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 12/10/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande de prestation d'entretien et de réparation du parc automobile pour LA CREOLE

Code CPV principal - Descripteur principal : 50111100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché concerne des prestations de service pour l'entretien, la réparation et de prestations annexes des véhicules automobiles de la régie.

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de SAINT PAUL et de TROIS BASSINS

Durée du marché (en mois) : 4

Valeur estimée (H.T.) : 400000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'accord cadre à bons de commande est passé pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible pour trois périodes d'un an et pour une durée maximale de quatre ans.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/09/2026